



26 mars 2020

Communiqué de presse

Les visiteurs de prison s'inquiètent du confinement dans le confinement

La pandémie de Covid-19 rend la vie des personnes détenues extrêmement difficile. Elles vivent une situation de confinement exceptionnel dans le confinement qui est leur condition habituelle.

Les visiteurs de prison n'ont plus accès aux parloirs. Après avoir été fortement limitées, les visites des proches aux parloirs, les parloirs familiaux et unités de vie familiale ont été, eux aussi, suspendus. Les activités socio-culturelles et d'enseignement, le sport en salle, les cultes et la formation professionnelle sont suspendus. L'accès au travail, d'abord conditionné à l'application de précautions sanitaires, est maintenant suspendu.

La tension provoquée par les mesures de confinement au sein des établissements et le sous-effectif des personnels pénitentiaires occasionné par la pandémie rendent plus difficile, en retour, la vie quotidienne des personnes détenues. Les uns et les autres, personnes incarcérées et membres du personnel, doivent gérer l'anxiété d'un confinement collectif dans un espace réduit et, dans beaucoup de cas, surpeuplé.

L'Association Nationale des Visiteurs de Prison, ANVP, et l'ensemble des visiteurs de prison expriment leur solidarité à ceux qui souffrent de cette situation, les personnes détenues et leurs familles, comme les personnels pénitentiaires et leurs familles.

L'ANVP se félicite des mesures prises par le gouvernement en faveur des personnes détenues : un abondement à leur compte téléphonique afin de maintenir les liens familiaux, la gratuité de la télévision afin d'atténuer l'effet de la suppression des activités, ainsi qu'un accroissement de l'aide aux plus démunis afin de pallier l'impossibilité de travailler.

La situation d'entassement dans les prisons, avec, dans les maisons d'arrêt, un nombre important de détenus dormant sur des matelas au sol, additionné au stress de l'épidémie et au manque cruel d'activité est génératrice de tensions pouvant facilement virer à la violence.

L'ANVP s'associe aux organisations qui demandent des mesures d'urgence pour réduire significativement la population carcérale, au-delà de la recommandation faite aux juges de différer la mise en application de courtes peines d'emprisonnement. Elle se félicite des mesures prises pour faire sortir de prison des personnes en détention préventive, ou

condamnées à de courtes peines ou en fin de peine, dès lors qu'elles qui ne présentent pas de risque pour la société.

L'ANVP demande, pendant la période de confinement :

- Que des rendez-vous téléphoniques soient organisés entre les personnes détenues et leur visiteur de prison
- Que soit généralisée la pratique déjà mise en œuvre dans plusieurs établissements : les visiteurs de prison peuvent adresser des courriels aux personnes détenues qu'ils visitent ; ces courriels sont adressés à l'établissement pénitentiaire qui en fait une édition à l'attention de la personne détenue.
- Que, s'agissant des personnes en cours d'instruction dont le courrier est lu par le juge, la procédure de lecture et de réexpédition à l'établissement concerné soit accélérée.
- Que l'acquisition de papier, d'enveloppes et de timbres soit rendue gratuite pour les personnes détenues
- Que des parloirs-vidéo soient organisés pour les personnes détenues et leurs jeunes enfants en utilisant des outils micro-informatiques ou les installations vidéo habituellement utilisées pour la communication avec des magistrats.
- Qu'une attention particulière soit accordée à la prise en charge effective des personnes libérées de prison et à leur orientation vers des structures capables de les assister dans le contexte du confinement.

Contact presse : Laurence Fayet, 01 55 33 51 25, laurence.fayet@anvp.org

====